



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

ARR-2023-427

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant autorisation de pose d'enseignes

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017 ;

VU l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 15 décembre 2023,

CONSIDERANT la demande pour l'installation d'une enseigne de Madame Serena MARCHESI, «PERLIMPAINPAIN» AP N°076-384-23-L0013 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Madame Serena MARCHESI n'est pas autorisée à installer l'enseigne "PERLIMPAINPAIN" sur la façade, située N°4 rue Victor Hugo à Lillebonne, telle qu'elle est décrite dans la demande d'autorisation préalable N°076-384-23-L0013 :

Motif de refus de l'architecte des Bâtiments de France :

- *Le projet contrevient au règlement local de publicité. Le bas de l'enseigne ne se situe pas à moins de 2,30 m du sol et le haut de l'enseigne ne dépasse pas l'allège du premier étage.*

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et à Madame Serena MARCHESI.

Fait à Lillebonne, le 15 décembre 2023

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser



Le Maire,


Christine DÉCHAMPS.

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire



**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NORMANDIE**
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Seine-
Maritime**

Dossier suivi par : VERCKEN Jérémy
Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION
PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 076384 23 L0013 U7601
Adresse du projet : 4 RUE VICTOR HUGO 76170
LILLEBONNE
Déposé en mairie le : 24/11/2023
Reçu au service le : 06/12/2023
Nature des travaux: Enseignes

Demandeur :
PERLIMPAINPAIN représenté(e) par
Madame MARHESI SERENA
18 RUE VICTOR HUGO

76170 LILLEBONNE
France

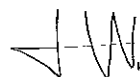
L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, n'étant pas conforme aux règles applicables dans ce site patrimonial remarquable ou portant atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur, l'architecte des Bâtiments de France ne donne pas son accord. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Motifs du refus (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

1. le projet contrevient au règlement local de publicité.
Le bas de l'enseigne ne se situe pas à moins de 2,30 m du sol et le haut de l'enseigne ne dépasse pas l'allège du premier étage.

Fait à Rouen



Signé électroniquement par
Jérémie VERCKEN DE
VREUSCHMEN
Le 13/12/2023 à 13:44

Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Jérémie VERCKEN